

**Direction générale adjointe Mer, Tourisme et Mobilités**  
**Direction des voies navigables**  
Service valorisation touristique et développement durable  
Personne chargée du dossier : Clara GOUDARD  
Fonction : Gestionnaire du domaine public fluvial  
Tél. : 02 99 84 47 64  
Courriel : vn-usagers@bretagne.bzh

→ **Référence** à rappeler dans toutes vos correspondances  
N° : AC 2021-12-21

Rennes, le 21/12/2021

Objet : Fermeture chemin de halage

## **Le Président du Conseil régional de Bretagne,**

**VU** le code général des collectivités territoriales ;  
**VU** le code général de la propriété des personnes publiques ;  
**VU** l'arrêté de Monsieur le Président du Conseil régional de Bretagne en date du 2 juillet 2021 portant délégation de signature à l'Adjoint au directeur des voies navigables ;  
**Considérant** qu'un effondrement du chemin de halage a été constaté en aval de l'écluse de Moucherie ;  
**Considérant** que cet effondrement est de nature à porter atteinte à la sécurité des usagers du chemin de halage ;

### **Arrête :**

#### **Article 1 - Prescriptions**

L'accès au chemin de halage, bief de Tinténiac, de l'écluse de Moucherie à la vasière de Tinténiac rive gauche, est interdit à tous les usagers

#### **Du 21 décembre 2021 et jusqu'à nouvel avis**

Une signalisation temporaire délimitant le secteur concerné par cette interdiction sera mise en place en régie ainsi qu'une déviation sur la rive opposée.

Cette interdiction ne concerne pas les personnels de la Région Bretagne, (personnels d'astreinte).

#### **Article 2- Publication et information des tiers**

Une copie du présent arrêté sera transmise aux communes de Hédé-Bazouges, Québriac et Tinténiac.

#### **Article 3 - Exécution**

Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés.

L'Adjoint au directeur des voies navigables

Laurent Couturier